



SÉMINAIRE DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

**LE RGPD :
DE QUOI S'AGIT-IL ?
ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?**

Jean-Pierre PETILLON
Isabelle TRANCHANT
AIACE France

Séminaire de formation
des bénévoles

Nantes 31 mars-1^{er} avril 2023



LÉGISLATION APPLICABLE

- règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
 - abrégé en « règlement général sur la protection des données » ou « RGPD »
 - entré en vigueur le 25 mai 2018
- loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée pour s'adapter au RGPD

LE RGPD ET LES ASSOCIATIONS

L'AIACE France traite des données personnelles de ses adhérents, dont les bénévoles, et de ses salariés.

→ Le RGPD s'applique donc à notre association.

RGDP s'applique aussi à nos sous-traitants (hébergeur site web, éditeur cartes plastifiées, DG HR et OIB, etc.)

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ?

= Toute information sur une personne physique identifiée ou identifiable

Exemples: nom, prénom, numéro de pensionné, nationalité, date de naissance, date d'adhésion, adresse postale ou électronique, numéros de téléphone, âge, sexe, photo, institution d'origine

Données sensibles : données sur la santé des adhérents
En principe, le traitement de données sensibles est interdit, sauf lorsque l'adhérent a donné « explicitement » son consentement.

→ En pratique: Il faut toujours conserver la preuve des demandes faites par les adhérents, leurs proches ou un établissement de santé (e-mail, notes prises lors d'un appel téléphonique, contacts avec ISPRA). Ces contacts, parfois répétés, ont valeur de consentement « explicite », en particulier face à des situations urgentes.

Supports : fichiers informatisés (ex. fichier des adhérents, annuaire, listes de diffusion, etc.), fichiers papier (formulaire d'adhésion, courrier, tout e-mail imprimé, etc.)

PROTECTION DES PERSONNES CONCERNÉES: DROITS, TRANSPARENCE, INFORMATION

Tout adhérent a différents droits:

- d'accès, de rectification (données incomplètes ou inexactes), d'effacement (droit à l'oubli)
- de limitation (gel temporaire), d'opposition, de portabilité
- de retrait de son consentement (possible à tout instant)

Si un bénévole ou un délégué reçoit une demande d'exercice d'un de ces droits, il doit en informer le DPO à l'adresse dpo-aiace.france@orange.fr avec copie au secrétariat à aiace.france@wanadoo.fr

Délai impératif pour répondre à la demande: 1 mois!

Si réponse insatisfaisante, l'adhérent peut saisir la CNIL d'une plainte

PROTECTION DES PERSONNES CONCERNÉES: DROITS, TRANSPARENCE, INFORMATION

Information des personnes concernées:

- Charte relative à la protection des données personnelles (sur site web AIACE France)
- Mentions d'information (formulaire d'adhésion, avec la signature des courriels, annuaire, feuille de présence à une réunion/formation, cookies sur site web)
- Recueil du consentement (traitement des données de santé)
→ il faut conserver la preuve de ce consentement (email, sms, appel téléphonique)

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ: À QUOI SERT-ELLE?

= action de sensibilisation des bénévoles et délégués aux obligations découlant du RGPD et de la loi Informatique et liberté

Durée de conservation des données: quand la finalité est réalisée, les données personnelles doivent être supprimées (effacement du fichier informatique, déchiquetage des papiers, etc.)

Exemples: fin de l'adhésion (secrétariat archive pendant 3 ans); données de santé (jusqu'à la fin de l'adhésion et aussi longtemps que nécessaire pour assurer le suivi)

Sécurisation des données: mots de passe robustes et différents; verrouiller les smartphones; installer et mettre à jour antivirus; sauvegarde régulière, etc.

→risques: cybercriminalité, perte ou vol de PC ou de smartphones, etc.

Nous signaler dès que possible tout incident de sécurisation et de violation des données!

DES QUESTIONS ?



Merci de votre attention